

Les opposants co-signataires :

Sylvie Fay, Ch. des Oisillons 1b, 1110 Morges

Xavier Rusconi, Avenue de Chanel 33 B, 1110 Morges

Matthias Blume, Rue de Lausanne 11, 1110 Morges

Cédric Widmer, Av. de St-Jean 9a, 1110 Morges

Julien Besuchet, Les-Rives-de-la-Morges 1, 1110 Morges

Pascal Gemperli (répondant), ch. de la Mésange 6, 1110 Morges

Municipalité de Morges

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1

Case postale 272

1110 Morges 1

Morges, le 28 juin 2023

Opposition au dossier N° : 2023-97, Avenue Henry-Warnery 8, parcelle No : 681

Madame, Monsieur,

La réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2035, adoptée par la Municipalité en 2018, et de la Planification énergétique territoriale, a pris un retard important. Selon la Municipalité, les efforts consentis ne suffisent pas pour réaliser ces objectifs¹.

Quant à la patinoire, avec 413'000 Kwh par année, elle représente la première consommatrice électrique toutes catégories de Morges. Sa consommation annuelle est 3 fois supérieure à celle de Beausobre IV, le deuxième plus grand consommateur, et 4,5 fois supérieure à celle de la piscine. La patinoire représente à elle seule 15% de la consommation électrique totale des bâtiments communaux et 40% de notre consommation sur le marché libre. La réduction de cette consommation s'impose afin de respecter les obligations réglementaires et politiques de la Ville de Morges.

En consultant la mise à l'enquête du dossier susmentionné, nous constatons qu'aucun effort en matière de réduction énergétique n'est entrepris par la Ville pour les nouveaux groupes de froid proposés, pas même une valorisation des rejets thermiques, alors que la patinoire est toujours chauffée au gaz.

Au vu du retard pris sur la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2035 et de l'insuffisance des autres mesures prises par la Ville, notamment l'assainissement des bâtiments et la création de Morges Energies SA, force est de constater que l'assainissement des groupes de froid pour la patinoire et le curling sans compensation énergétique ni valorisation des rejets thermiques représente une violation de la Stratégie Energétique 2035, de la Planification énergétique territoriale et de l'urgence climatique votée par le Conseil communal, voire, probablement, du label de Morges Cité de l'Energie.

¹ Voir Préavis « Création de la société anonyme Morges Énergies SA » n° de préavis : 29/9.22 ou Préavis « Crédit-cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux 2023-2026 » n° de préavis : 1/2.23

Au vu de ce qui précède, nous formons opposition contre le projet cité en titre.

Cependant, la Municipalité a annoncé le dépôt d'un préavis pour l'assainissement énergétique de la patinoire pour la rentrée. Nous constatons que, techniquement, la compensation de la consommation énergétique du bâtiment par la mise en place de panneaux solaires serait possible selon les données de la Confédération. En effet, pour compenser complètement la consommation des groupes de froids proposés, il faudrait installer environ 2'000 m² de panneaux solaires. La toiture de la patinoire fait presque 3000m² et possède une exposition solaire considérée comme « bonne » allant jusqu'à « excellente » selon les données de la Confédération.² D'autres mesures seraient également envisageables.

Ainsi, pour l'assainissements de la patinoire, nous comptons sur les engagements pris par la Municipalité dans son Programme de législature 2021-2026, par exemple :

- Augmenter la durabilité du parc bâti
- Augmenter de façon notable l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux
- Devenir exemplaire dans la protection de l'environnement

En effet, la compensation énergétique de groupes de froid à travers le préavis annoncé pour l'assainissement de la patinoire serait en phase avec les obligations de la Ville et nous permettrait en conséquence de retirer la présente opposition.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pascal Gemperli

Opposants co-signataires :

Sylvie Fay

Xavier Rusconi

Matthias Blume

Cédric Widmer

Julien Besuchet

² <https://map.geo.admin.ch/?zoom=12&layers=ch.bfe.solarenergie-eignung-daecher&bgLayer=ch.swisstopo.swissimage&lang=fr&topic=ech&E=2527056.86&N=1151640.43>